

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2010

Sous la Présidence de Patrice WEISS, le Maire,

Conseillers présents : WEISS Patrice, WEISS Bernard, FEGER René, KLEIN Marcel, JUNG François, KLEINCLAUSS Joseph, WENDLING Nadine, GUERRIER Catherine, LEHNHARD Gérard, GANTNER Jean-Marc, DENNI Fabienne, CRIQUI Marc.

Conseillers absents : ECKART Fanny, CLAUSS Françoise, MATTER André.

Monsieur Marcel KLEIN est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 14/6/2010 a été approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Service assainissement: admission en non-valeur

Le maire soumet au Conseil Municipal la demande du percepteur pour la mise en non-valeur des redevances assainissement suivantes couvrant plusieurs exercices de 2000 à 2008 :

- Garage FUCHS pour un montant de 983,93 euros
 - REBSTOCK Richard pour un montant de 241,57 euros
- pour cause de clôture pour insuffisance d'actif,
- FOURNAISE René pour un montant de 87,56 euros, décédé, sans héritier connu,
 - CARDIN Patrice, locataire de HESS Jean-Marie et BOUGHALO Donatella locataire de ZEIDLER Philippe, partis hors du département, pour un montant de 325,24 euros.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, par 4 voix contre et 8 voix pour, la mise en non-valeur de ces sommes pour un montant total de 1.638,30 euros.

2. Service assainissement: virement de crédits

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, par 3 voix contre, 3 abstentions et 6 voix pour, les modifications budgétaires suivantes :

1. couverture des admissions en non valeur :

Article 654, admission en non valeur : + 500 euros
Article 022, dépenses imprévues de fonctionnement : - 500 euros

2. collecte et reversement provisoires de la participation à la modernisation des réseaux d'assainissement pour le compte de l'Agence de l'Eau :

Article 706121, redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 3.600 euros
Article 706129, reversement à l'Agence de l'Eau - redevance pour modernisation des réseaux de collecte + 3.600 euros

3. Voirie : dégradation de panneau de signalisation : remboursement des dégâts

M. le Maire rappelle les faits.

Dans la nuit au 7 au 8 mai 2009, des jeunes mineurs ont dégradé deux panneaux de signalisation indiquant le passage à niveau n° 5 sur la RD 25. Les auteurs ont reconnu les faits lors d'une entrevue avec le maire en date du 25.5.2009. Par courrier en recommandé avec A.R. du 28.05.2009, le Maire a demandé le remboursement des réparations aux parents.

La facture s'élevant à 239,29 euros a été réglée par la commune, qui en demande maintenant le remboursement aux parents des 3 co-auteurs qui en ont été informés par courrier en recommandé avec A.R. du 12.08.2010, soit 79,10 euros chacun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à établir les titres de recettes correspondants.

4. Lampadaire accidenté rue des Greniers à Grains : procès-verbal de transaction

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier relatif à un lampadaire, situé rue des Greniers à Grains, détruit suite à un accident,

et, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à,

- Signer le procès-verbal de transaction avec l'assurance concernée, indemnisant les dommages matériels relatifs à cet accident pour un montant de 2.554,44 euros.
- Encaisser cette somme, qui sera imputée à l'article 778 du budget.

5. Subvention à l'US Ettendorf : participation au feu d'artifice du 14 juillet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser à l'US Ettendorf une subvention représentant un 1/3 de la facture, comme participation au coût du feu d'artifice du 14 juillet 2010, soit 478,33 euros.

Cette somme est inscrite à l'article 65748 du budget 2010.

6. Projet d'implantations d'éoliennes : étude de pré faisabilité

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que, selon la société OPALE Energies Nouvelles, une partie du ban communal serait propice à une installation éventuelle d'éoliennes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la société OPALE Energies Nouvelles, ayant son siège à FONTAIN (Doubs), à effectuer une étude de pré faisabilité ZDE (Zone de Développement Eolien) sur son territoire à titre gracieux.

7. Indemnités de fonction du 4^{ème} adjoint au maire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au 4^{ème} adjoint au maire; étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.
- Vu la délibération du 27/3/2008,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 10 voix pour et une voix contre, (M. Marcel KLEIN n'ayant pas pris part ni aux débats, ni au vote) :

- de fixer le montant des indemnités de fonction du quatrième Adjoint au Maire (population de 500 à 999 habitants) au taux de 8,25% de l'indice de base 1015.

Avec effet à la date d'entrée en fonction, soit au 1^{er} juillet 2010.

Cette délibération rectifie celle du 14/6/2010.

8. Elaboration du PLU : réalisation des annexes sanitaires "assainissement"

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser, dans le cadre de l'élaboration du PLU, des annexes sanitaires "Assainissement".

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de confier cette mission au SDEA pour un coût d'intervention de 1.540 € HT, soit 1.841,84 € TTC.
- Décide du plan de financement :
 - fonds propres
 - subventions de l'Etat et du Conseil Général du Bas-Rhin
 - récupération TVA
- Sollicite les subventions dont pourrait bénéficier cette mission auprès de l'Etat et du Conseil Général du Bas-Rhin,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation, au financement et au paiement des travaux.

Les fonds nécessaires sont prévus à l'article 202 du budget 2010 ou seront inscrits aux budgets suivants.

9. Contrat d'entretien des installations de chauffage (Ecole et CSC) et de la hotte du CSC

Mr le Maire explique au Conseil Municipal que, suite au transfert de l'ensemble de l'activité exercée par SNC Climatisation à sa société-mère SPIE EST, qui s'est rapprochée de la société ENERGEST SA, prestataire de maintenance, les contrats de maintenance avec la société SNC Climatisation sont à revoir.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance des éléments du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de confier le contrat d'entretien des installations de chauffage de l'école et de la salle polyvalente (CSC) et de la hotte de la salle polyvalente à la société ENERGEST SA, pour un montant global de 1.098 € HT, soit 1.313,21 € TTC pour la 1^{ère} année de contrat.
- Autorise le maire à signer le contrat d'entretien et toutes pièces relatives à cette prestation.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2010 et seront inscrits aux budgets des années suivantes.

10. Affaire Fournaise / Commune : point sur l'affaire et suites à donner

Mr le Maire rend compte au Conseil Municipal du jugement rendu le 16/09/2010 par le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg. La commune est condamnée à supprimer la canalisation d'évacuation du déversoir d'orage passant à travers la parcelle, rue des Vignes, appartenant à Mr Antoine Fournaise. De plus, une indemnité de 1.600 € est allouée à ce dernier.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et du jugement, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte du jugement,
- Décide de ne pas faire appel de ce jugement,
- Souligne que supprimer purement et simplement la canalisation d'évacuation du déversoir d'orage entraînerait par fortes pluies une montée des eaux dans le secteur urbanisé et causerait un désastre sans précédent dans notre village régulièrement sinistré par des coulées d'eaux boueuses depuis 2003,
- Autorise le Maire à payer l'indemnité de 1.600 € allouée à Mr Antoine Fournaise au titre des frais de procédure,
- Autorise le Maire à lancer les consultations nécessaires pour s'adjoindre les services d'un maître d'œuvre, et le cas échéant d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, pour :
 - procéder à la suppression de la canalisation concernée,
 - étudier toutes possibilités pour remettre en place un moyen permettant l'évacuation du trop-plein d'eau présent dans le réseau d'assainissement, rue des Vignes, lors de pluies importantes.
 - Etudier toutes réalisations techniques à mettre en œuvre pour favoriser lors des orages de printemps les écoulements d'eaux boueuses dans les parties "basses" du village et pour stocker ces eaux en aval du village afin de limiter et réguler les écoulements vers la commune de Mommenheim.
- Décide d'inscrire au budget annexe "Assainissement" de 2011 la somme de 250.000 €, destinée à couvrir la réalisation des études et des travaux.
Le financement s'effectuera soit par une contribution spéciale, soit par un emprunt dont le remboursement ne pourra être assuré que par une augmentation conséquente de la redevance assainissement.

Des crédits nécessaires pour le paiement de l'indemnité et pour le démarrage des études sont déjà prévus au service annexe "Assainissement" du budget 2010.

Pour extrait conforme,
Ettendorf le 28 septembre 2010

Le Maire, P. WEISS